



## COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE (SAVOIE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 13 décembre 2025

Le treize décembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire.

**Membres présents :** David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Véronique CORTES ROUX-LATOUR, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Céline BORDIER, Mathilde GAZZA, Jean-Marc DEBAUGE, Fabien GARCIA, Annie GONTARD, Jean-Claude BENGRIBA, Patrick CHARLES, Marcel TRANCHANT, Myriam FOQUET

**Procurations :** Jacky GACHET à Jacky DONJON, Christophe SCHOERLIN à Marcel TRANCHANT, Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Morgane ALVES DIAS à Jean-Marc DEBAUGE, Sarah COMMUNAL à Céline BORDIER, Delphine LAINÉ à Annie GONTARD, Bruno CHARRIER à Carine PIBOULEU

**Absents :** Lionel FUENTES, Guillaume FOUCHER, Elodie VANACKERE, Virgile FIELBARD

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	18	7	25

**Date de la convocation :** 05 décembre 2025

Monsieur Olivier GUILLAUME a été élu secrétaire de séance.

#### Délibération N°2025/100

**OBJET : Budget principal : autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement année 2026**

Le rapporteur : Jacky DONJON, Maire délégué de La Rochette

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dispose en son alinéa 3 que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2026, l'ouverture des crédits d'investissement suivante s'avère nécessaire pour rembourser les cautions et pouvoir acheter du matériel si besoin :

CHAPITRE OU OPERATION BUDGETAIRE	BUDGET 2025	CREDITS A OUVRIR 2026
Chapitre 16 – compte 165	8 000 €	800 €
Chapitre 21 – compte 21351	13 600 €	2 000 €
Chapitre 21 – compte 21838	35 500 €	2 000 €
Chapitre 21 – compte 2185	1 416,08 €	350 €
Chapitre 21 – compte 2188	82 391,00 €	5 000 €

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-1,

Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20251213-Del2025100-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

**Après en avoir délibéré :**

POUR (S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	NPPV
25	0	0	0

**Approuve les ouvertures de crédits en section d'investissement au titre de l'année 2025 proposées ci-dessus.**

Valgelon-La Rochette, le 13 décembre 2025.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 17/12/2025 et de sa publication ou notification le 17/12/2025



Olivier GUILLAUME

David ATES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20251213-Del2025100-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025